



## **INSCRIPTIONS DES JOUEURS DE L'AHMPN QUI DÉSIRENT PARTICIPER AUX PRÉ-CAMPS DES VOISINS DE PAPINEAU DE L'AHMLG**

1. S'inscrire auprès de l'AHMPN
2. Faire une demande de transfert/partage d'un an pour votre enfant en envoyant un courriel à la registraire AHMPN à l'adresse suivante [secrtaire-ahmpn@outlook.com](mailto:secrtaire-ahmpn@outlook.com) et en ajoutant en copie-conforme (CC) la registraire de l'AHMLG [registraire@ahmlg.ca](mailto:registraire@ahmlg.ca). SVP inclure le nom et la date de naissance de votre enfant;
3. La registraire AHMLG fera la demande dans le registre de Hockey Canada (HCR) afin que la registraire de l'AHMPN accepte le transfert/partage d'un an;
4. Une fois que le transfert/partage aura été accepté par la registraire de l'AHMPN, vous pourrez alors inscrire votre enfant avec l'AHMLG pour 1 saison de l'une des deux façons suivantes :



## **INSCRIPTIONS DES JOUEURS DE L'AHMPN QUI DÉSIRENT PARTICIPER AUX PRÉ-CAMPS DES VOISINS DE PAPINEAU DE L'AHMLG**

### **Par la poste (avant le 31 juillet 2017)**

- 1) Remplir le formulaire d'inscription papier :  
<http://www.ahmlg.ca/index.php?page=displaydoc&id=374>
- 2) Acheminer un chèque au nom de AHMLG;  
1 enfant = 255\$, 2 enfants = 440\$, 3 enfants = 610\$

### **En ligne (avant le 31 juillet 2017)**

- 1) Aller sur le site HCR et suivre les instructions dans le document en attachement :  
<http://www.ahmlg.ca/index.php?page=displaydoc&id=776>
- 2) Par défaut, si le système vous facture des frais de retard de 150\$ par enfant, la registraire de l'AHMLG vous remboursera dans un délai de 48 heures sur votre carte de crédit avec laquelle vous aurez payée.

*\*Prendre en note que pour toutes inscriptions après le 31 juillet, des frais de retard de 150\$ par enfant vous seront facturés et seront non remboursable.*



## **INSCRIPTIONS DES JOUEURS DE L'AHMPN QUI DÉSIRENT PARTICIPER AUX PRÉ-CAMPS DES VOISINS DE PAPINEAU DE L'AHMLG**

**Advenant que votre enfant se fasse retrancher du pré-camp ou du camp des Voisins de Papineau de l'AHMLG :**

- 1) La registraire de l'AHMLG vous remboursera votre inscription en gardant un montant de 60\$ (frais de camp);
- 2) La registraire de l'AHMPN devra faire la demande de transfert vers l'association mère dans le système HCR;
- 3) La registraire de l'AHMLG approuvera le retour à l'association mère et, vous devrez par la suite contacter la registraire de l'AHMPN pour votre inscription pour la saison 2017-18.

**Advenant que votre enfant demeure dans une équipe Voisins de Papineau de l'AHMLG :**

- 1) Vous appartiendrez à l'AHMPN et serez partager à l'AHMLG pour la saison en cours;
- 2) En juin 2018, Hockey Québec vous retournera automatiquement à votre association mère (AHMPN) dans le HCR.